

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20210329-21-045-F-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2021

Publication : 08/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 21/045/F

SÉANCE DU 29 MARS 2021

OBJET : FINANCES
Compte administratif - Exercice 2020.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 23 mars 2021 s'est réuni au Centre Culturel Communal à titre exceptionnel en raison des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Michel GIRASCHI, 1^{er} Adjoint, en l'absence du Maire conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Absents : Jean-Christophe ANGELINI ; Didier LORENZINI ; Claire ROCCA SERRA ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA.

Avaient donné procuration : Didier LORENZINI à Pierre-Olivier MILANINI ; Claire ROCCA SERRA à Marie-Luce SAULI ; Santina FERRACCI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Ange Paul VACCA à Grégory SUSINI ; Marie-Antoinette CUCCHI à Joseph TAFANI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Camille de ROCCA SERRA à Georges MELA.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le premier adjoint sur proposition du cinquième adjoint soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Le compte administratif est un document de synthèse qui représente les résultats de l'exécution du budget. Il intervient après la transmission du compte de gestion établi par le comptable de la commune.

Ainsi le conseil municipal, en pleine connaissance de l'ensemble des documents budgétaires relatifs à l'exercice considéré, est invité à se prononcer, après examen des opérations consignées dans le compte administratif rappelées comme suit :

Budgets	Résultats exercice 2020		Résultats antérieurs reportés à la clôture de l'exercice 2019		Solde exécution 2020		Solde exécution 2020	Solde exécution 2020
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Ensemble	
Principal 02500	- 483.337,26	- 896.125,57	1.964.713,09	-2.039.644,91	1.481.375,83	-2.935.770,48	-1.454.394,65	
Assainissement 02501	586.486,12	- 336.868,88	841.097,92	2.503.839,85	1.427.584,04	2.166.970,97	3.594.555,01	
Port de plaisance 02502	- 154.749,87	- 274.911,19	1.344.915,38	690.781,37	1.190.165,51	415.870,18	1.606.035,69	
Eau 02503	410.611,71	- 467.241,04	1.217.836,46	1.142.353,83	1.628.448,17	675.112,79	2.303.560,96	
Transports urbains 02506	40.065,57	- 37.511,75	- 56.477,71	414.478,10	-16.412,14	376.966,35	360.554,21	
Parkings 02507	34.825,75	- 97.606,63	154.501,07	367.181,86	189.326,82	269.575,23	458.902,05	

Le déficit du solde d'exécution de la section d'investissement 2020 est couvert par un emprunt contracté auprès du Crédit Agricole de la Corse pour un montant de 3.500.000,00 € figurant dans les restes à réaliser 2020, en recettes, de la section d'investissement. L'organisme bancaire devait procéder au virement avant la fin de l'année mais suite à l'annulation de la réunion de son instance de validation des prêts fin décembre 2020, le versement a été opéré et est comptabilisé sur l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif, et ses décisions modificatives,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 26 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de donner acte au Maire de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2020, document annexé à la présente délibération et comportant le compte administratif principal, les comptes administratifs annexes de l'assainissement, du port de plaisance, de l'eau, des parkings et des transports urbains, ainsi que les informations prévues par le décret n° 93-570 du 27 mars 1993 pris pour l'application des articles 13, 15 et 16 de la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

ARTICLE 2 : de constater pour les comptes administratifs visés à l'article 1, un total d'opérations budgétaires comme suit :

Budgets	Résultats exercice 2020		Résultats antérieurs reportés à la clôture de l'exercice 2019		Solde exécution 2020		Solde exécution 2020	Solde exécution 2020
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Ensemble	
Principal 02500	- 483.337,26	- 896.125,57	1.964.713,09	-2.039.644,91	1.841.375,83	-2.935.770,48	-1.454.394,65	
Assainissement 02501	586.486,12	- 336.868,88	841.097,92	2.503.839,85	1.427.584,04	2.166.970,97	3.594.555,01	
Port de plaisance 02502	- 154.749,87	- 274.911,19	1.344.915,38	690.781,37	1.190.165,51	415.870,18	1.606.035,69	
Eau 02503	410.611,71	- 467.241,04	1.217.836,46	1.142.353,83	1.628.448,17	675.112,79	2.303.560,96	
Transports urbains 02506	40.065,57	- 37.511,75	- 56.477,71	414.478,10	-16.412,14	376.966,35	360.554,21	
Parkings 02507	34.825,75	- 97.606,63	154.501,07	367.181,86	189.326,82	269.575,23	458.902,05	

Le déficit du solde d'exécution de la section d'investissement 2020 est couvert par un emprunt contracté auprès du Crédit Agricole de la Corse pour un montant de 3.500.000,00 € figurant dans les restes à réaliser 2020, en recettes, de la section d'investissement. L'organisme bancaire devait procéder au virement avant la fin de l'année mais suite à l'annulation de la réunion de son instance de validation des prêts fin décembre 2020, le versement a été opéré et est comptabilisé sur l'exercice 2021.

ARTICLE 3 : de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

ARTICLE 4 : de constater et d'approuver les résultats définitifs de l'exercice arrêtés comme suit :

Compte administratif principal :	déficit	- 1.454.394,65 €
Compte administratif annexe de l'assainissement :	excédent	3.594.555,01 €
Compte administratif annexe du Port de Plaisance :	excédent	1.606.035,69 €
Compte administratif annexe de l'eau :	excédent	2.303.560,96 €
Compte administratif annexe des transports urbains :	excédent	360.554,21 €
Compte administratif annexe des parkings :	excédent	458.902,05 €

ARTICLE 5 : d'approuver le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2020 du budget principal par **25 voix pour et 7 abstentions**.

ARTICLE 6 : d'approuver le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2020 du budget annexe de l'assainissement à **l'unanimité**.

ARTICLE 7 : d'approuver le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2020 du budget annexe du Port de Plaisance à **l'unanimité**.

ARTICLE 8 : d'approuver le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2020 du budget annexe de l'eau à **l'unanimité**.

ARTICLE 9 : d'approuver le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2020 du budget annexe des transports urbains à **l'unanimité**.

ARTICLE 10 : d'approuver le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2020 du budget annexe des parkings à **l'unanimité**.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

